

1.1	Constitution et composition du Bureau	23
1.2	Administrateurs nommés par l'Office	25
1.3	Comité administratif	25
1.4	Fonctions administratives du Bureau	26
1.4.1	Désignation des officiers et des membres des comités de l'Ordre	26
1.4.2	Fixation de la cotisation	26
1.4.3	Destitution ou remplacement des officiers	28
1.4.3.1	Procédure de destitution du syndic	29
1.4.4	Accès à l'information	35
1.5	Pouvoirs du Bureau relatifs au contrôle de l'admission	38
1.5.1	Permis	38
1.5.2	Permis temporaire et autorisation spéciale	39
1.5.3	Permis restrictif temporaire et permis spécial	47
1.5.4	Normes d'équivalence et <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>	48
1.5.5	Équivalence de diplôme ou équivalence de la formation	54
1.6	Pouvoirs du Bureau relatifs au contrôle de l'exercice de la profession	58
1.6.1	Contrôle des bonnes mœurs	60
1.6.2	Contrôle de la compétence et de la qualité des actes	66
1.6.3	État de santé incompatible avec l'exercice de la profession	67
1.6.4	Conciliation et arbitrage des comptes	72
1.6.5	Assurance responsabilité professionnelle	77

1.6.6 Fonds d'indemnisation	79
2. Comité d'inspection professionnelle	88
3. Comité de discipline	95
3.1 Composition du comité de discipline	97
3.2 Conservation et accessibilité aux dossiers du comité de discipline	99
3.3 Nature et constitutionnalité	100
4. Syndic, syndic adjoint et syndic correspondant	103
5. Comité de révision	105
CHAPITRE IV- PROTECTION DU CHAMP DE PRATIQUE EXCLUSIF ET PROTECTION DU TITRE RÉSERVÉ	113
1. Conflits de champs de pratique	117
2. Délégation d'actes	123
3. Distinction entre exercice de la profession et exercice exclusif	124
4. Exercice exclusif qui comprend la vente d'un bien	127
5. Exercice exclusif et formation professionnelle	130
6. Contrôle de l'exercice illégal de la profession ou de l'usurpation de titre	130
6.1 Chiropraticiens – physiothérapeutes	130
6.2 Médecins – infirmières	132
6.3 Médecins – physiothérapeutes	133
6.4 Podiatres – infirmières	134
6.5 Optométristes – opticiens d'ordonnances	135
6.6 Ingénieurs – architectes – technologues	135
6.7 Professions comptables	144

7. Professions à titre réservé avec activités réservées	146
8. Titre réservé et titre équivalent	149
CHAPITRE V- ENQUÊTE ET PLAINTÉ	151
1. Enquête du syndic	151
1.1 Rôle et devoirs du syndic	151
1.1.1 Rôle d'enquêteur et de dénonciateur	151
1.1.2 Devoir d'indépendance du syndic	151
1.2 Distinction entre « plainte » et « demande d'enquête »	152
1.3 Obtention d'une information suivant laquelle un professionnel a commis une infraction	153
1.3.1 Absence de demande formelle d'enquête	154
1.4 Dénonciateur et formalités	155
1.5 Absence de devoir d'information du syndic à l'égard du professionnel	155
1.6 Pouvoir d'exiger des renseignements et documents . . .	156
1.7 Devoirs du syndic à l'égard de la personne qui a demandé la tenue de l'enquête	159
1.8 Confidentialité de l'enquête du syndic	159
1.9 Dépôt d'une plainte par le syndic devant le comité de discipline	160
1.10 Rôle du syndic à titre de plaignant devant le comité de discipline	161
1.11 Comité de révision	161
1.12 Immunité du syndic et clause privative	162
1.13 Conciliation	164

2. Plainte	165
2.1 Rédaction de la plainte	165
2.2 Objet et portée de la plainte disciplinaire	170
2.3 Identité et intérêt du plaignant	173
2.4 Procédure	176
2.5 Moyen préliminaire relié à la juridiction du comité de discipline : la demande de récusation	176
2.6 Demande de précisions	177
2.7 Retrait de la plainte	179
2.8 Délai pour le dépôt de la plainte : délai raisonnable. . .	180
3. Divulgation de la preuve	182
3.1 Principe	182
3.2 Époque de la divulgation de la preuve	186
3.3 Objet et portée de la divulgation	187
3.3.1 Documents en possession du syndic.	188
3.3.2 Éléments de preuve non pertinents	190
3.3.3 Protection des informateurs	192
3.3.4 Secret professionnel et divulgation de la preuve.	193
3.3.5 Notes personnelles et divulgation	194
3.4 Sanction du défaut de divulguer.	194
4. Radiation provisoire	196
4.1 Conditions d'obtention de la radiation provisoire en vertu de l'article 130 C.P.	199
4.2 Radiation provisoire : exigences procédurales.	203
4.3 Décision sur la radiation provisoire	205

4.4	Droit d'en appeler de la radiation provisoire	205
CHAPITRE VI- INSTRUCTION DE LA PLAINTÉ ET		
	DÉCISION	207
1.	Instruction de la plainte	207
1.1	Compétence du comité de discipline	207
1.2	Enregistrement du plaidoyer du professionnel	208
1.3	Admissions des parties et exclusion des témoins	209
1.4	Amendement de la plainte	209
1.5	Règles de preuve et de procédure	210
1.6	Droit du professionnel à une défense pleine et entière	212
1.7	Procédure en matière de requêtes sur moyens préliminaires et d'objections préliminaires	214
1.8	Fardeau de la preuve	215
1.9	Contraignabilité du professionnel	217
1.10	Preuve de faits similaires	218
1.11	Questions particulières relatives aux témoignages . . .	219
1.11.1	Ouï-dire	219
1.11.2	Utilisation des témoins experts	220
1.12	Impact d'une transaction entre les parties	221
1.13	Ordonnances de huis clos, d'interdiction d'accessibilité, de publication et de diffusion de renseignements ou de documents	222
1.14	Publication du rôle d'audience	225
2.	Décision sur culpabilité	225
2.1	Fardeau de la preuve	225
2.2	Motivation des décisions	228

2.3	Expertise des pairs membres et la preuve devant le comité de discipline	230
2.4	Condamnations multiples	231
2.5	Effet d'un jugement devant les instances civiles	238
2.6	Plaidoyer de culpabilité : juridiction du comité de discipline	239
2.7	Règle du précédent et le comité de discipline	241
2.8	Publicité des décisions	242
2.9	Exécution des décisions	242
3.	Décision sur sanction	242
3.1	Audition sur sanction	243
3.1.1	Principes généraux	243
3.1.2	Preuve	243
3.2	Objectifs de la sanction	244
3.3	Nature des sanctions possibles	245
3.4	Détermination de la sanction appropriée	246
3.4.1	Facteurs objectifs	246
3.4.2	Facteurs subjectifs	247
3.4.3	Principes d'application des sanctions	249
3.4.4	Démission du professionnel et caractère exécutoire de la sanction	251
3.5	Sanctions minimales	252
3.6	Publication d'un avis	253
3.7	Recommandations communes sur la sanction	253
3.8	Recommandations du comité de discipline au Bureau de l'ordre	256

3.9	Délai pour rendre une décision sur sanction	257
3.10	Contenu de la décision	257
4.	Déboursés et frais	258
4.1	Déboursés	258
4.1.1	Déboursés mentionnés expressément à l'article 151 du <i>Code des professions</i>	261
4.1.1.1	Frais de signification	261
4.1.1.2	Frais d'enregistrement	261
4.1.1.3	Frais d'expertise	263
4.1.1.4	Indemnité payable aux témoins assignés	264
4.1.1.5	Frais de déplacement et de séjour des membres du comité	265
4.1.2	Dépenses non considérées comme des déboursés au sens de l'article 151 du <i>Code des professions</i>	265
4.1.2.1	Frais de greffier audiencier	265
4.1.2.2	Frais de location de salle	265
4.1.3	Répartition des déboursés	266
4.1.3.1	Plainte émanant du syndic	266
4.1.3.2	Cas particulier de la plainte privée	269
4.1.4	Tribunal des professions et les déboursés	270
4.1.5	Réclamation des déboursés	270
4.1.5.1	Liste des déboursés du comité de discipline	270
4.1.5.2	Révision par le président du comité de discipline	271
4.1.5.3	Homologation	271

4.1.5.4	Déboursés encourus en appel	272
4.2	Frais de publication de certaines sanctions.	272
4.2.1	Avis de radiation, de limitation ou de suspension permanente.	272
4.2.2	Avis de radiation, de limitation ou de suspension temporaire	273
4.2.3	Frais	273
CHAPITRE VII- APPEL.		277
1.	Tribunal des professions : compétence et pouvoirs	277
1.1	Constitution	277
1.2	Pouvoirs	278
2.	Décisions susceptibles d'appel.	281
2.1	Appels de plein droit	281
2.1.1	Décision sur culpabilité.	281
2.1.2	Décision sur sanction.	282
2.2	Appels sur permission.	282
3.	Procédure applicable en appel.	285
3.1	Règles particulières à l'appel <i>de plano</i>	285
3.2	Règles particulières à l'appel sur permission	286
3.3	Règles de procédure communes à l'appel de plein droit et à l'appel sur permission	289
3.3.1	Motifs d'appel.	290
3.3.2	Transmission du dossier	291
3.3.3	Mémoire	291
3.3.4	Preuve nouvelle	292
3.3.5	Audition	295

4. Examen par le Tribunal des professions	296
4.1 Analyse pragmatique et fonctionnelle	296
4.1.1 Présence d'une clause privative ou d'un droit d'appel	298
4.1.2 Expertise	301
4.1.3 Objet de la loi et de la disposition particulière	305
4.1.4 Nature de la question soumise	308
4.2 Norme de contrôle	311
4.2.1 Décision correcte	312
4.2.2 Décision raisonnable <i>simpliciter</i>	313
4.2.3 Décision manifestement déraisonnable	314
4.2.4 Norme d'intervention lors de l'appel sur la sanction	315
4.3 Décision du Tribunal	316
CHAPITRE VIII- RÉVISION JUDICIAIRE	319
1. Requête en révision judiciaire	319
2. Norme de contrôle – remarques préliminaires	320
2.1 Critères d'analyse	321
2.1.1 Présence d'une clause privative	321
2.1.2 Nature des questions en litige	322
2.1.3 Expertise	323
2.1.4 Objet de la Loi	324
2.2 Rôle de la Cour supérieure à l'égard du Tribunal des professions	325
2.3 Application de la norme de contrôle	326

3. Illustrations de cas de révision judiciaire	327
4. Considérations additionnelles en révision judiciaire	329
4.1 Délai raisonnable	329
4.2 Demande de sursis	331
4.3 Sursis en appel	334
4.4 Révision judiciaire des décisions interlocutoires	334
4.5 Appel du jugement sur la requête en révision judiciaire	336
CHAPITRE IX- EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE	339
1. Généralités	339
2. Enquête	340
3. Doute raisonnable	341
4. Procédure pénale	344
5. Infraction de responsabilité stricte	347
6. Moyens de défense	349
7. Injonction	353
8. Mandat de perquisition	355
8.1 Description de l'infraction	356
8.2 Motifs raisonnables	356
8.3 Description des biens à saisir	356
8.4 Exécution du mandat	357
9. Amende	358
10. Appel	359